

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

16 septembre 2019

Français
Original : anglais

Genève, 13-15 novembre 2019
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

**Document soumis par le Président de la Réunion de 2019
des Hautes Parties contractantes à la Convention**

1. Ouverture de la Réunion.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Réunion.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Réunion.
7. Échange de vues général.
8. Examen du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA).
9. Questions émergentes dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention.
10. Universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés.
11. Examen du rapport du Programme de parrainage au titre de la Convention.
12. État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés.
13. Questions financières ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés.
14. Questions se rapportant à l'Unité d'appui à l'application de la Convention.
15. Questions diverses, y compris la préparation de la sixième Conférence d'examen devant se tenir en 2021.
16. Examen et adoption du document final.
17. Clôture de la Réunion.

